

COMPTE-RENDU SUCCINCT DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

*EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le seize novembre, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le neuf novembre 2016 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la Salle du Conseil Jacques Berthod, sous la présidence de Monsieur Hugues PORTELLI.

Le Maire ouvre la séance à vingt heures quarante-cinq minutes. Il est procédé à l'appel nominal :

PRESENTS :

M. Hugues PORTELLI, *Maire,*

M. HAQUIN, Mme MARY, Mme BOUVET, M. TELLIER, Mme DUPUY, Mme CHIARAMELLO,

Adjoints au Maire.

M. HERBEZ, Mme BERNIER, Mme YAHYA, M. LANDREAU, M. CAZALET, M. BUI, Mme GUTIERREZ, Mme MEZIERE, Mme DE CARLI, Mme ROCK, M. RAVIER, M. KHINACHE, Mme CASTRO FERNANDES, M. QUENUM, M. FABRE, M. BOYER, M. TCHENG, M. QUINETTE, M. LAVAUD,

Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES :

Mme PEGORIER-LELIEVRE (pouvoir à M. PORTELLI)

M. NACCACHE (pouvoir à M. BLANCHARD)

M. PICARD-BACHELERIE (pouvoir à M. RAVIER)

Mme NEVEU (pouvoir à M. TELLIER)

Mme OEHLER (pouvoir à Mme GUTIERREZ)

M. LAHSSINI (pouvoir à M. HAQUIN)

M. EL MAHJOUBI (pouvoir à M. KHINACHE)

ABSENTS :

M. BLANCHARD Arrivée à 20h55

Mme SEVIN-ALLOUET

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. QUENUM qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

I - APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 30 JUIN ET DU 29 SEPTEMBRE 2016**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34****II - COMMUNICATIONS DU MAIRE****1) Compte-rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire**

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire procède à la présentation du compte-rendu de l'utilisation de la délégation.

III - AFFAIRES GENERALES**Le CONSEIL MUNICIPAL :****1) - PROCEDE aux créations de postes suivantes pour tenir compte de l'évolution des services comme suit :**

NOMBRE	POSTES A CRÉER SUR LA VILLE	SERVICES	MOTIFS
1	Rédacteur	Théâtre	Reconduction Adjointe
1	Educateur des activités physiques et sportives (APS)	Sport	Recrutement d'un maitre-nageur sauveteur (MNS)
1	AEA* Principal 1 ^{ère} classe 10 %	Conservatoire	Modification taux d'emploi
2	AEA Principal 2 ^{ème} classe 60%	Conservatoire / Jeunesse	Recrutements
1	AEA Principal 2 ^{ème} classe 30%	Conservatoire	Modification taux d'emploi
6			

**AEA = Assistant d'Enseignement Artistique*

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Abstentions : 5 (M. FABRE, M. BOYER, M. TCHENG, M. QUINETTE du Groupe « Générations Ermont » et M. LAVAUD du Groupe « Energie Citoyenne Ermont »)
Pour : 29

2) - AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat avec le Crédit Social des Fonctionnaires (CSF Association) et le Crédit et Services Financiers (CRESERFI).**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34****3) - SOLLICITE le rattachement de l'OPH Ermont-Habitat à la Communauté d'Agglomération Val Parisis à compter du 1^{er} janvier 2017.****Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34****4) - APPROUVE le rapport n°1 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) établi le 5 septembre 2016 concernant l'ajustement des attributions de compensation 2016 au titre de l'aménagement de la ZAC Ermont-Eaubonne.****Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34****5) - APPROUVE le rapport n°2 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) de Val Parisis établi le 5 septembre 2016 concernant l'évaluation des charges transférées 2016 au titre des points suivants :**

- La voirie,
- Les parkings,
- Les aires d'accueil des gens du voyage,
- Les missions locales,

- Les bibliothèques,
- L'environnement,
- La maison de la justice,
- L'intégration de la Commune de Frépillon,
- La prévention hygiène et sécurité.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 6) - AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un emplacement pour l'organisation du Téléthon dans la galerie du centre commercial d'Ermont avec la société GALIMMO agissant au nom de l'enseigne CORA.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 7) - APPROUVE la convention de mise à disposition précaire, à titre gracieux, d'un local sis rue du Stand ;
 - AUTORISE le Maire à signer ladite convention avec le Président de l'Association « Epicerie Sociale » consentie à compter du 1^{er} janvier 2017, pour une durée de trois ans soit jusqu'au 31 décembre 2020 ;
 - PRECISE que le bénéficiaire ne supportera aucune charge en dehors de ses abonnements personnels pris par ses soins.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 8) - APPROUVE les modifications apportées au modèle de convention de mise à disposition à titre gratuit de l'espace « Les Cimaises du Théâtre » au Théâtre Pierre Fresnay ;
 - AUTORISE le Maire à signer les conventions de mise à disposition à venir.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 9) - APPROUVE les termes de la convention de groupement de commandes avec le Syndicat Intercommunal pour l'extension du Lycée Van Gogh et la construction du L.E.P. G. Eiffel concernant les prestations de services d'assurance (lot n°1) relatives aux dommages aux biens et risques annexes ;
 - AUTORISE le Maire à la signer.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 10) - DECIDE de déclarer sans suite la procédure d'attribution de la délégation de service public concernant l'exploitation et à la gestion du marché d'approvisionnement Saint-Flaive.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 11) - APPROUVE le choix du nom « Jacques Hamel » en hommage aux victimes des attentats ayant touché la France ;
 - DECIDE de nommer l'esplanade sise à l'angle de la rue Jean Mermoz et de la Rue de la République en « Place Jacques Hamel (1930-2016) » ;
 - DECIDE que cette dénomination prenne effet à compter du 20 novembre 2016.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

IV - ENFANCE, JEUNESSE, SENIORS

Le CONSEIL MUNICIPAL :

Jeunesse :

- 1) - AUTORISE le Maire à signer la convention triennale d'objectifs et de financement de Prestation de service 2016-2018 avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Val d'Oise pour la structure d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de l'espace Jeunesse (ALSH) et les documents s'y référant ;
 - AUTORISE le Maire à signer le renouvellement de cette convention, sur proposition de la CAF, à l'issue de la période triennale.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 2) - APPROUVE la mise en place des Chantiers Jeunes pour l'année 2017,
 - VALIDE le règlement correspondant,
 - AUTORISE le Maire à signer les conventions à venir avec les partenaires qui souhaiteront intégrer le dispositif.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 3) - APPROUVE la mise en place des bourses aux mérites, pour l'année 2017, dont l'enveloppe totale est de 1000 euros selon la répartition suivante :
- Brevet du collège : 100 € par élève sous forme de bons cadeaux (2 bénéficiaires, 1 par collège)
 - SEGPA : 100 € sous forme de bons cadeaux (1 bénéficiaire)
 - CAP ou BEP : 100 € par élève sous forme de bons cadeaux (3 bénéficiaires, 1 par établissement)
 - BAC et CFA : 100 € sous forme de bons cadeaux (4 bénéficiaires, 1 par établissement)
- DECIDE de fixer un délai pour la perception des bons cadeaux en cas d'absence du récipiendaire à la cérémonie à un mois suivant le déroulement de celle-ci.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

Centres socio-culturels et Maison de Quartier des Espérances :

- 4) - ALLOUE une subvention de 300,00 euros au Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement - Terre Solidaire (CCFD Terre Solidaire) et une subvention de 150,00 € au Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) – Délégation du Val d'Oise, dans le cadre de la semaine de la Solidarité internationale et du Développement durable 2016 ;
 - Autorise le Maire à signer tout document afférant aux modalités de versement de ces subventions.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

V - EDUCATION

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) - FIXE le montant alloué pour la participation aux charges de fonctionnement des écoles privées sous contrat accueillant des élèves résidant dans la commune, selon le barème mis en place par l'Union des Maires du Val d'Oise, à savoir :
- école élémentaire : 438,00 € par enfant domicilié à Ermont.
 - école maternelle : 637,24 € par enfant domicilié à Ermont.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Contre : 5 (M. FABRE, M. BOYER, M. TCHENG, M. QUINETTE du Groupe « Générations Ermont » et M. LAVAUD du Groupe « Energie Citoyenne Ermont »)
Pour : 29

- 2) - DECIDE l'application du calcul du quotient familial pour les tarifs des services péri et extrascolaires et de restauration proposés par la commune aux familles non ermontoises dont les enfants sont dans l'obligation d'être scolarisés à Ermont dans une Unité d'Enseignement Maternel (U.E.M.) ;
 - DECIDE de la gratuité de la mise à disposition des locaux situés dans l'enceinte de l'Ecole A. Daudet ;
 - AUTORISE le Maire à signer le projet de convention avec l'APAJH 95 : association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 qui a pour objet la gestion de vingt établissements et services prenant en charge des enfants, adolescents et jeunes adultes de 0 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 3) - DECIDE de reconduire le dispositif d'aide aux échanges scolaires pour l'année scolaire 2016/2017 avec les villes de Loja et Lampertheim,
 - AUTORISE le Maire à signer dans le cadre des échanges scolaires les conventions pour l'année scolaire 2016/2017 avec les collèges Jules FERRY et Antoine de EXUPERY ;
 - FIXE pour l'année scolaire 2016/2017 le montant des participations familiales comme suit :
- a) Par les familles ermontoises :
- 106 euros/élève pour les échanges allemands
 - 305 euros/élève pour les échanges espagnols

- b) Par les familles domiciliées hors commune :
- 294 euros/élève pour les échanges allemands
 - 483 euros/élève pour les échanges espagnols

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 4) - ATTRIBUE une subvention exceptionnelle à l'Association Sportive du collège Jules Ferry d'un montant de 440,00 € pour le voyage en Bretagne de 55 jeunes collégiens.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 5) - AUTORISE le Maire à signer la convention avec la Ligue de l'Enseignement du Val d'Oise pour la mise en place du programme Lire et Faire Lire 2017 ;
- FIXE la participation financière à 500,00 € par an.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

VI - FINANCES

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) - PREND ACTE de l'organisation et de la tenue en son sein d'un débat portant sur les orientations du budget de la Commune pour l'année 2017.
- 2) - VOTE une autorisation de programme (AP) n° 201602 d'un montant global de 1 500 000 € TTC pour la réhabilitation des locaux, isolation thermique de l'enveloppe et aménagement des espaces extérieurs du Centre Social Culturel des Chênes (2ème tranche), ainsi que la répartition des crédits de paiement (CP) comme suit :

N°AP	PROGRAMME	MONTANT GLOBAL AP	CP 2016	CP2017	CP2018	TOTAL CP
201602	Maîtrise d'œuvre	210 800 €	124 400 €	50 300 €	36 100 €	210 800 €
	Travaux	1 289 200 €	55 600 €	864 700 €	368 900 €	1 289 200 €
	Réhabilitation des locaux, isolation thermique de l'enveloppe et aménagement des espaces extérieurs du Centre Social Culturel des Chênes (2ème tranche)	1 500 000 €	180 000 €	915 000 €	405 000 €	1 500 000 €

- AUTORISE les reports automatiques des crédits de paiement sur les CP de l'année n+1 ;
- APPROUVE l'équilibre prévisionnel des dépenses comme suit :
- Autofinancement et emprunt : 1 500 000 €
- DIT que le suivi de l'AP/CP se fera par opération budgétaire au sens de l'instruction comptable M14.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 3) - VOTE une autorisation de programme (AP) n° 201603 d'un montant global de 5 700 000 € TTC pour la création d'un nouveau conservatoire, ainsi que la répartition des crédits de paiement (CP) comme suit :

N°AP	PROGRAMME	MONTANT GLOBAL AP	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	TOTAL CP
201603	Maîtrise d'œuvre	604 735 €	69 296 €	214 176 €	160 632 €	160 632 €	604 735 €
	Travaux	5 095 265 €		525 824 €	3 098 403 €	1 471 037 €	5 095 265 €
	Création d'un nouveau conservatoire	5 700 000 €	69 296 €	740 000 €	3 259 035 €	1 631 669 €	5 700 000 €

- AUTORISE les reports automatiques des crédits de paiement sur les CP de l'année n+1,
- APPROUVE l'équilibre prévisionnel des dépenses comme suit :
- Autofinancement et emprunt : 5 700 000 €
- DIT que le suivi de l'AP/CP se fera par opération budgétaire au sens de l'instruction comptable M14.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 4) VOTE les modifications de l'autorisation de programme (AP) n° 201501 d'un montant global de 4 370 000 TTC pour la restructuration du groupe scolaire Victor Hugo, au titre du réfectoire et de l'accueil de loisirs, ainsi que la répartition des crédits de paiement (CP) comme suit :

N°AP	PROGRAMME	MONTANT GLOBAL AP	CP 2016	CP 2017	CP 2018	TOTAL CP
201501	Maîtrise d'œuvre	499 751 €	276 002 €	111 875 €	111 875 €	499 751 €
	Travaux	3 870 249 €	119 102 €	2 538 125 €	1 213 022 €	3 870 249 €
	Restructuration groupe scolaire V.Hugo (Réfectoire et ALSH)	4 370 000 €	395 104 €	2 650 000 €	1 324 897 €	4 370 000 €

- AUTORISE les reports automatiques des crédits de paiement sur les CP de l'année n+1,
- APPROUVE l'équilibre prévisionnel des dépenses comme suit :
 - Autofinancement, emprunt et subvention(s) : 4 370 000 €
- DIT que le suivi de l'AP/CP se fera par opération budgétaire au sens de l'instruction comptable M14.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 5) - PREND ACTE de la présentation des rapports annuels d'exploitation émis pour l'année 2015 par les sociétés Lombard et Guérin concernant le marché Saint Flaive et Les Petits Chaperons Rouges concernant le multi-accueil « Les Gibus ».
- 6) - PREND ACTE du virement de crédits ci-dessous afin de permettre le paiement de la facture de l'entreprise « DIOGENE XTREME », dans le cadre du rapport sur l'utilisation du chapitre « dépenses imprévues ».

Compte	Libellé	Montant
	Dépenses imprévues de fonctionnement	- 15 508,92 €
	Autres charges exceptionnelles	+ 15 508,92 €

- 7) - DONNE ACTE à Monsieur le Maire de la présentation du rapport relatant les diverses actions de développement social urbain réalisées avec le concours de moyens relevant de la Politique de la ville, de la Dotation de Solidarité Urbaine et du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France et rendant compte de l'emploi des attributions perçues en 2015.
- 8) - AUTORISE le Maire à verser une subvention exceptionnelle à chaque association ayant construit un char et participé au défilé de la 34^{ème} Fête des Vendanges 2016 ;
- Fixe le montant de la subvention exceptionnelle à 350,00 € par char présent au défilé.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

VII - REGLEMENTS ET APPROBATIONS DIVERS

Suite à la proposition d'une motion relative à la gestion et à la distribution de l'eau potable (compétence communautaire) par M. LAVAUD du groupe « Energie Citoyenne Ermont »,

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- DEMANDE à la communauté d'agglomération Val Parisis :
 - De prendre le temps du débat et de la décision tant au sein du Conseil Communautaire que dans les commissions concernées ;
 - D'entendre dans les meilleurs délais des collectivités ayant opté pour l'un ou l'autre des modes de gestion, afin de bénéficier de retours d'expérience ;
 - D'envisager toutes les options (DSP – Régie – SPL) sans à priori, quitte à se rapprocher de cabinets dont l'objectivité sera reconnue de tous ;
 - D'impliquer et d'informer les citoyens sur l'ensemble du territoire communautaire.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Abstention : 1 (M. HERBEZ du Groupe « Ensemble Vivons Ermont»)
Pour : 33

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 22h30.



Pour extrait conforme,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Hugues Portelli", is written over the printed name.

Le Maire,
Hugues PORTELLI.

NB : Les annexes aux délibérations ci-dessus votées lors de la séance du Conseil municipal du 16 novembre 2016 sont consultables en mairie, auprès du Secrétariat du Conseil (1^{er} étage de la mairie principale), aux heures d'ouverture de la mairie principale.

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu succinct du Conseil Municipal est affiché en mairie et sur l'ensemble de la commune sur les panneaux officiels prévus à cet effet, sous huitaine.

AFFICHE le 23 novembre 2016